

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1077

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 16**

À l'alinéa 51, substituer aux mots :

« dans les dispositions mentionnées au 2° du L du III du présent article »

les mots :

« au XIX du 8 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.